

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE AU
BUDGET PRIMITIF 2021VILLE
DE
LOON-PLAGE

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	28	29

L'an deux mil vingt, le 23 novembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Eric ROMMEL, Maire.

Etaient présents :

M. Eric ROMMEL, Mme Isabelle FERNANDEZ, M. Vincent JEANNEKIN, Mme Sandrine MILLIOT, M. François ROSSEEL, Mme Caroline HOOGSTOEL, M. Johann CARON, Mme Cathy BRASY, M. Jean-Marie LIVOURY, M. Patrice MILLIOT, Mme Annie VANSTEENKESTE, M. Jean-Luc WOUSSEN, Mme Jocelyne BRICHE, Mme Marie-Astrid FOLEY, M. Jacky LERICHE, Mme Laurence BEAURIN, M. Tony GIONNANE, M. Michael WOESTYN, Mme Ludivine DEBREYNE, Mme Sandrine FLAVIGNY, M. Vincent NORMAND, M. Jean-Charles MILLIOT, M. Yohan WILHELM, Mme M. Florent LEFERME, Mme Aurélie HEBINCK, Mme Sarah LIMOUSIN, M. Quentin RYCKEMBUSCH, Mme Clara ELLEBOODE.

Etait excusée et représentée :

Mme Justine LOQUET donne pouvoir à Mme Caroline HOOGSTOEL.

Secrétaire de séance : Clara ELLEBOODE

DEL23112020-01 - Présentation du rapport d'orientation budgétaire au budget primitif 2021**Rapporteur : Monsieur Patrice MILLIOT, Conseiller Municipal**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Le décret D.2312-3 du CGCT précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ainsi, le rapport doit comporter les informations suivantes :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les

perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin d'exercice ;

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

L'article 10 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 ajoute qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin annuel de financement

Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte :

- de la présentation du rapport ci-annexé qui reprend les principales orientations budgétaires 2021,
- des engagements pluriannuels envisagés
- ainsi que de la structure et la gestion de la dette
- et de la tenue du débat relatif au contenu de ce rapport.

LOON PLAGÉ, le 23 novembre 2020

Monsieur Eric ROMMEL, Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20201123-DEL2311202001-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020



RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
Budget Primitif 2021
COMMUNE DE LOON-PLAGE



Table des matières

1ère partie - Contexte général : situation économique et sociale.....	6
I.Situation globale	7
A.L'évolution du pib	7
B.L'inflation.....	8
C.Chômage.....	8
D.La dette et le déficit public.....	8
E.Evolution des taux d'intérêts.....	9
II.Le PLF 2021	10
A.Points généraux.....	10
B.Mesures en relation directes avec les collectivités	13
2ème partie - Situation et orientations budgétaires de la collectivité	14
→La situation de la collectivité à travers ses ratios.	16
→La situation de la collectivité à travers le bilan de l'égalité homme/femme.....	16
I.Section de fonctionnement.....	17
A.Recettes de fonctionnement.....	17
Fiscalité.....	17
Les reversements de la Communauté Urbaine de Dunkerque	17
Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO).....	18
Concours de l'Etat (chapitre 74).....	18
Les produits du domaine	18
A.Dépenses de fonctionnement.....	19
Les charges à caractère général.....	19
Dépenses de personnel	19
Autres charges de gestion courante.....	20
Autres dépenses de fonctionnement.....	20
B.Projection des dépenses de fonctionnement	20
I.Section d'investissement.....	22
A.Dette.....	22
A.Recettes d'investissement.....	24
B.Dépenses d'investissement	25
3eme partie - Programmation des investissements de la collectivité	26
A.Projets « récurrents ».....	26
B.Projets en phase d'études.....	26
C.Les gros projets individualisés au budget en AP/CP.....	26
D.Les dépenses nouvelles en 2021.....	26
Conclusion :	28
Annexe 1 PPI.....	29

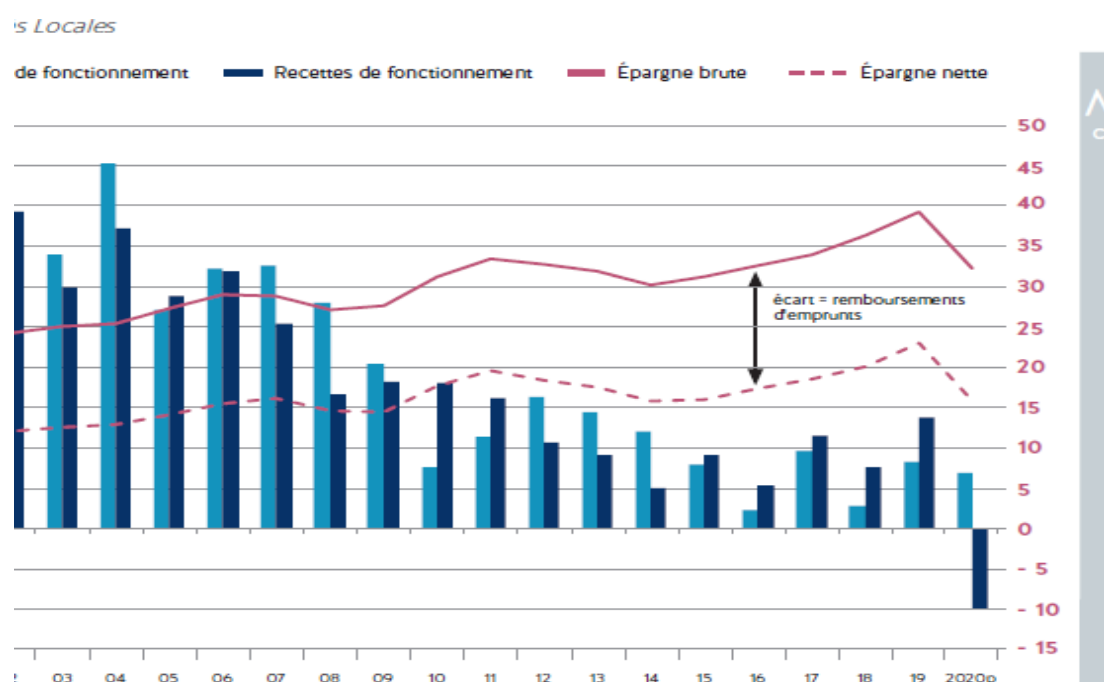
1ère partie - Contexte général : situation économique et sociale

En 2019 les finances locales affichent des niveaux records d'épargne brute grâce à des recettes plus dynamiques que leurs dépenses en fonctionnement permettant ainsi de dégager des marges de manœuvres financières.¹

Début 2020, la crise sanitaire a rebattu les cartes et a changé considérablement les perspectives de tous les acteurs publics ou privé du fait de son ampleur dont les conséquences ont été multiples :

- Charges directes en termes de mesures de protection sanitaires, charges de personnel mais parallèlement des fermetures de services
- Effet sur les recettes produits du domaine, et des conséquences indirectes par le biais de la fiscalité, sur la période 2020-2022, mais aussi des systèmes de péréquation, principalement de 2021 à 2024.

En 2020 cependant, les recettes de fonctionnement devraient baisser de l'ordre de 2% et avec une augmentation des dépenses de fonctionnement en face, il en résulterait une chute de l'épargne brute de l'ordre de 18,1 % et une chute de l'épargne nette de l'ordre de 31% (épargne résiduelle servant au financement des investissements nouveaux de la collectivité). Il devrait donc en résulter un recul très net de l'investissement des collectivités déjà en retrait naturellement les années de scrutins électoraux. (baisse estimée à 11 %²).



1

Banque postale Collectivités locales et Covid-19 De la gestion de crise à la relance économique hors-série juillet 2020

2

Note de conjoncture de la banque postale septembre 2020.

C'est donc sur fonds de crise sanitaire que le gouvernement a lancé son projet de loi de finances pour l'année 2021.

I. Situation globale

Les mesures de soutien prises par le Gouvernement ainsi que le plan de relance contribueraient à une croissance forte en 2021 (+ 8 %) après une année 2020 en net recul en raison de la crise du coronavirus (- 10 % du PIB)

A. L'évolution du PIB

Dans son projet de loi de finances pour 2021, l'État estime que déficit public se réduirait pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3 ½ points de PIB par rapport à 2020 (10,2 % du PIB).

La reprise post confinement apparaît très progressive avec la reprise du travail. Cependant les secteurs dont l'activité repose sur l'exportation restent très en difficulté (ex automobile -61% d'activité entre mars et mai par rapport à leur activité habituelle)³.

La consommation a repris rapidement après le confinement du premier trimestre. Les ventes de véhicules repoussées ont notamment été réalisées et soutenues par l'état. L'industrie a pu écouler ses stocks. Les entreprises ont repoussé leurs investissements.

Dans ses projections, la banque postale estime que le niveau d'activité d'avant crise sanitaire ne sera retrouvé que fin 2021 début 2022 avec pour résultante une inflation contenue.

B. L'inflation

L'inflation diminuerait en 2020 à + 0,2 %, du fait notamment de la baisse des prix du pétrole et de la modération des prix résultant d'une demande en recul. Elle progresserait ensuite en 2021 à + 0,6 %. Pour la zone euro elle est estimée à 0,3 % en 2020 et 0,9 % en 2021.

3 Note de conjoncture de l'INSEE de juillet 2020

C. Chômage

L'Insee prévoit un taux de chômage de 9,5% fin 2020 en France, contre 7,1% à la fin du premier semestre. Le deuxième trimestre a vu la destruction nette de 158.200 emplois dans le secteur privé (-0,8%) en France après déjà 492.200 au premier.

La fonction publique a perdu 57.100 emplois (soit -1,0%) au deuxième trimestre. La crise sanitaire a limité le renouvellement de contrats à durée limitée (contractuels, vacataires, etc.)

Les secteurs les plus touchés au 2^{ème} trimestre sont :

- L'hébergement-restauration
- Le secteur des "services aux ménages"
- Les transports
- Le commerce
- Et enfin l'emploi industriel.

D. La dette et le déficit public

La dette publique française, alourdie par la crise sanitaire du Covid-19, s'est établie fin mars à 101,2% du produit intérieur brut (PIB), soit 2 438,5 milliards d'euros, a rapporté vendredi 19 juin l'Insee.

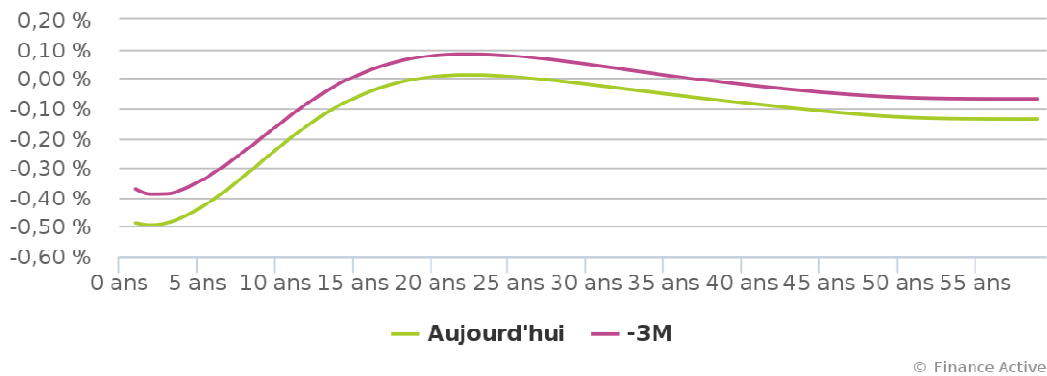
Par rapport à fin décembre, la dette publique a donc augmenté de 3,1 points, ce qui représente la plus forte augmentation trimestrielle depuis le deuxième trimestre de 2009. Pour 2021, elle représenterait en volume 116,2 % du PIB soit 18 points de plus qu'en 2019.

Pour sa part, le déficit de l'État s'établirait à 152,8 milliards d'euros, contre 195,2 milliards en 2020 (93,1 milliards prévus dans la loi de finances initiale pour 2020)

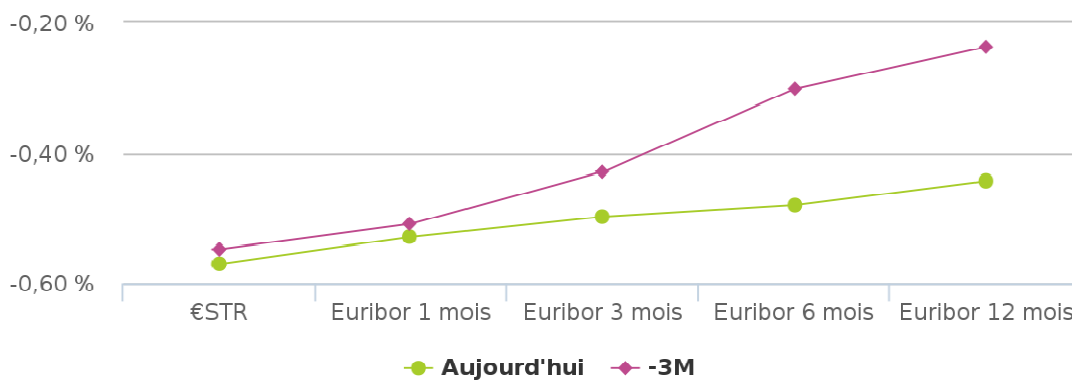
E. Evolution des taux d'intérêts

Le choc économique lié à la crise sanitaire s'est traduit par une dégradation ponctuelle et limitée des conditions d'emprunt des collectivités au printemps, en particulier s'agissant des marges bancaires remontées en quelques semaines à environ 100 points de base. La mécanique s'est cependant inversée en juin avec des marges qui ont de nouveau baissé. En juillet 2020 les banques proposaient des volumes mais maintenaient la dégradation des marges de financement.

Taux à longs terme source finance active 1/10/2020



© Finance Active



© Finance Active

Taux à courts termes source finance active 1/10/2020

Les graphiques font apparaître l'évolution des marchés au 01/10/2020. Quelques éléments doivent être pris en compte :

- L'état table sur son plan de relance pour accélérer la reprise de l'économie
- Les prévisions du FMI tablent sur une reprise lente attendue, des difficultés à anticiper la remontée des marchés financiers et il en appelle à une coopération internationale pour sortir de la crise⁴
- Quelques incertitudes encore avec le Brexit, la crise Wirecard en Allemagne⁵

4 Point ¼ heure des marchés du 6/7/2020 site finance active

5 Wirecard, c'est une entreprise qui proposait un service de paiement sécurisé sur internet, pour le e-commerce par exemple. Elle prétendait avoir près de deux milliards de trésorerie sur un compte aux Philippines qui dans les faits n'existent pas. Le titre s'est effondré en bourse et les actionnaires menacent de porter plainte pour escroquerie. Les audits des comptes sont passés au travers et n'ont rien vu de la situation de l'entreprise. Le scandale est aussi commenté par les dirigeants politiques allemands parce qu'il entache la réputation de la place financière allemande, réputée solide et transparente. Rtl article 30/06/2020

II. Le PLF 2021

Le projet de loi de finance a été rendu public le 28 septembre 2020. Les mesures phares qu'il propose seront listés en deux temps.

A. Points généraux

Le projet de loi de finances 2021 est largement consacré à la relance de l'activité économique et de l'emploi avec la création d'une mission budgétaire temporaire "Plan de relance" avec un déploiement de crédits sur les priorités suivantes :

- l'écologie (18,4 milliards d'euros),
- la compétitivité des entreprises (6 milliards)
- la cohésion sociale
- l'emploi (12 milliards).

Le plan de relance se traduira également par une baisse des impôts de production à hauteur de 20 milliards, dont 10 en 2021.

Le projet de loi de Finances comporte un train de mesures écologiques :

- Extension du dispositif ma prime renov
- Décarbonisation des entreprises industrielles
- Développement d'une filière française de production d'hydrogène vert
- Soutien du développement des énergies bas carbone et renouvelable
- Soutien de l'agriculture à hauteur de 150 millions pour les circuits courts, les systèmes de production à moindre impact environnemental, 250 millions pour moderniser les abattoirs et améliorer les conditions d'élevage
- Accélération du "plan vélo" .
- Le bonus pour l'achat d'un véhicule électrique passera de 7 000 euros en 2020 à 6 000 euros en 2021, puis à 5 000 euros en 2022. La prime sur les véhicules hybrides rechargeables passera de 2 000 euros en 2020 à 1 000 euros en 2021. Enfin un crédit d'impôt spécifique pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques sur les places de stationnement résidentiel est créé.

Encouragement à la compétitivité des entreprises :

- Les impôts de production (pesant sur la masse salariale, l'investissement, le capital productif notamment) sont réduits de 10 milliards à partir du 1er janvier 2021, de façon pérenne⁶.

• 6 Réduction de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de moitié pour toutes les entreprises redevables de cet impôt.

- La baisse de l'impôt sur les sociétés est poursuivie, avec l'objectif de ramener le taux à 25% en 2022.
- Sept petites taxes à faible rendement et deux niches fiscales sont supprimées (taxe générale sur les activités polluantes, taxe sur les "casinos flottants" ...)
- Mise en place de mesures pour renforcer les fonds propres des entreprises de taille intermédiaire et des TPE/PME.

Mesures en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale et territoriale :

Afin de prévenir les licenciements économiques, l'activité partielle va être adaptée au redémarrage progressif de l'économie, à travers le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD), jusqu'à 24 mois.

Le Fonds national pour l'emploi (FNE), abondé de 600 millions en 2021, doit financer des formations pour les salariés en activité partielle.

Déploiement de 6 milliards dans le cadre du plan de relance, dont 500 millions en 2021, seront mobilisés pour augmenter le nombre de formations qualifiantes pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

L'embauche en alternance reste soutenue en 2021. De la même manière, l'aide pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans bénéficie de nouveaux crédits. L'objectif est d'environ 580 000 contrats bénéficiaires au total, dont environ 100 000 en 2021.

Les moyens des ministères régaliens sont augmentés. 3 159 postes seront créés dans les armées, les forces de sécurité et à la justice. Le budget de la justice en particulier croît de 8%. Les effectifs des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche sont sanctuarisés. D'autres ministères perdent des postes, comme celui des finances ou de la transition écologique.

-
- Réévaluation de la méthode comptable d'évaluation servant au calcul des impôts fonciers (cotisation foncière des entreprises - CFE et taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),
 - abaissement du taux de plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) de 3 % à 2 %, pour garantir que toutes les entreprises, y compris celles qui sont éligibles à ce dispositif de plafonnement, bénéficient de la baisse de la CVAE et de la CFE,
 - la mise en place d'une mesure permettant de prolonger de 3 ans l'exonération de CFE en cas de création ou d'extension d'établissements, sur délibération des collectivités locales.

B. Mesures en relation directes avec les collectivités

Concernant les collectivités, le projet de loi prévoit la stabilisation des dotations et la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation.

Les crédits annoncés pour la relance devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire ; une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions. Des préfets de la relance seront créés pour l'occasion.

Le gouvernement mise sur la contractualisation avec les associations d'élus locaux.

Il veut supprimer la CVAE des régions pour 7,25 milliards et réduire de moitié de la CFE et de la TFPB. La CET, qui réunit la CVAE et la CFE, verra également son taux de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée, abaissé de 3 à 2 %. D'ailleurs, pour réaliser cette baisse de 10 milliards d'euros, l'exécutif souhaite remplacer la CVAE régionale par une fraction de TVA à partir de 2021 et veut aménager la réforme des valeurs locatives des établissements industriels. Les associations d'élus s'opposent néanmoins à la perte de leur pouvoir de taux sur cette fiscalité perdue.

Le FCTVA progressera de 0,55 milliard d'euros, et les crédits de paiement sur les dotations d'investissement augmenteront de 0,15 milliard d'euros avec la favorisation des projets de rénovation thermique des bâtiments communaux dans le cadre du DSIL. En outre, l'automatisation du FCTVA devrait être opérationnelle sous 3 ans

La DGF reste stable avec un bénéfice plus important dans l'enveloppe normée des collectivités bénéficiant de la DSU et DSR et de celles d'outre-mer. Ce seront principalement les départements et régions qui en feront les frais au profit des communes

L'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation (TH) avec la disparition de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022 et le reste en 2023.

Dès 2021, les régions toucheront une nouvelle dotation de 293 millions d'euros pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation. Les intercommunalités et les départements récupéreront l'affectation d'une fraction de TVA car la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée aux communes.

La taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) devrait perdre son caractère local pour être reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux.

La CFE pourrait faire l'objet d'une nouvelle exonération facultative, après celle prévue dans le PLFR 3.

Les collectivités sont aussi dans l'attente de voir ce qu'il adviendra des dispositifs de soutien dans le cadre de la crise sanitaire mises en place dans le cadre du projet de loi de finances rectificative n°3. Un projet de loi de finances rectificative devrait intervenir pendant les discussions du projet de loi de finances pour 2021.

Les contrats cahors ont été gelés et devaient s'acheter en 2020. La crise sanitaire a gelé toutes les réflexions sur le sujet.

2ème partie - Situation et orientations budgétaires de la collectivité

Préliminaire :

Situation de la collectivité :

Dans ce contexte national, il y a lieu de revenir sur la situation de la commune de Loon-Plage.

□ La situation à travers l'épargne :

L'analyse de la chaîne des épargnes des derniers exercices donne les marges de manœuvres dont dispose la collectivité :

	2017	2018	2019
Total des dépenses réelles de fonctionnement	13 718 959	13 558 643	14 276 914
Total des recettes réelles de fonctionnement	19 546 029	19 485 371	19 846 127
Epargne de gestion	5 954 606	6 020 289	5 613 382
Taux d'épargne de gestion	30,46	30,90	28,28
Epargne brute	5 798 509	5 874 603	5 540 744
Taux d'épargne brute	29,67	30,15	27,92
Epargne nette	5 002 142	5 012 660	4 655 046
Taux d'épargne nette	25,59	25,73	23,46

Ce graphique met en évidence une épargne⁷ stable entre 2017 et 2018 et une légère baisse amorcée en 2019 du fait d'une augmentation des dépenses de fonctionnement de la

7 L'épargne de gestion permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement (de l'épargne) sur ses seules opérations courantes de gestion c'est à dire avant prise en compte des effets de sa politique d'endettement (frais financiers). La valeur cible pour le taux d'épargne de gestion est de 15 % donc atteint depuis 2017 pour la commune.

L'épargne brute permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers).

Pour une bonne situation de la collectivité, le taux d'épargne doit s'élever à plus de 10 %.

L'épargne nette permet de déterminer la capacité d'autofinancement « marginal » après financement des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement de capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section d'investissement).

collectivité dont le volume avait pu être contenu jusqu'alors, mais qui a dû être desserré pour pouvoir continuer à maintenir le même niveau de service au profit de la population Loonoise.

Ajouté à ces éléments, la comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation ou l'amélioration de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

Cette courbe illustre bien un écart plus important entre les courbes de recettes et de dépenses et donc une situation très saine pour la commune de Loon-Plage.

Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

→ La situation de la collectivité à travers ses ratios.

ratio	ratios au BP Loon-Plage			la strate	
	2018	2019	2020		
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population	2320,6	2279,62	2424,94	939	
2 Produit des impositions directes/population	1362,32	1386,4	1432,68	471	
3 Recettes réelles de fonctionnement/population	3027,03	3014,31	3051,35	1131	
4 Dépenses d'équipement brut/population	720,63	677,07	1100,17	265	
5 Encours de dette/population	1009,34	1146,01	868,91	842	
6 DGF/population	0	0	0	157	
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	43,7	43,2	43,3	56,44	
8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	81,2	80,3	84,2	98,4	
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	23,8	22,5	36,1	28,29	
10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	33,3	38	28,5	74,44	

→ La situation de la collectivité à travers le bilan de l'égalité homme/femme

Même si la commune n'est pas dans l'obligation de présenter un bilan de l'égalité homme/femme, elle tient à le présenter à travers les données de l'année 2018 :

1. REPARTITION PAR GENRE ET STATUT DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT

	HOMME		FEMME	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP
FONCTIONNAIRES	58	49,87	61	51,3
CONTRACTUELS	18	13,1	93	30,33
TOTAL PERMANENTS	76	62,97	154	81,63
POURCENTAGE	44%		56%	

	HOMME	FEMME
FONCTIONNAIRES	47,41	47,25
CONTRACTUELS PERMANENTS	53	31,16
CONTRACTUELS NON PERMANENTS	40,79	42,8

La pyramide des âges est la suivante :

Suite à cette présentation synthétique générale, seront examinées successivement les sections de fonctionnement et d'investissement.

I. Section de fonctionnement

Les recettes puis les dépenses seront analysées successivement.

A. Recettes de fonctionnement

L'évolution générale des recettes réelles de fonctionnement sur les 3 derniers exercices est la suivante :

Deux recettes sont majeures pour la commune à savoir la fiscalité directe soit 46.1 % des recettes réelles de fonctionnement en 2019 et la fiscalité indirecte, soit 45,9 % en 2019 de ces mêmes recettes.

La crise sanitaire a eu des effets sur les recettes en 2020. Les effets immédiats sont sur les produits du domaine car certains services n'ont pas fonctionné du tout comme la cantine scolaire durant le confinement ou les locations de salles gelées durant plusieurs mois également. Concernant les autres recettes, ces effets ne seront mesurables qu'en fin d'exercice voir en 2021/2022.

En 2021, les estimations de recettes seront réalisées avec la plus grande prudence. L'année de référence pour leur estimation sera 2019 car l'année 2020 présente encore trop d'incertitudes sur ce point.

Il y a lieu de s'attarder sur quelques postes :

- Fiscalité

Concernant la fiscalité directe, nous tablons sur une estimation de revalorisation des bases à 0,6 % à cause de la dernière estimation produite concernant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé en 2021 réalisée par la banque de France.

Pour 2020 il est estimé à 0,5 %.

Pour 2021 le produit de la fiscalité est donc estimé à 9,173 kilos euros. La réévaluation des bases sera réalisée uniquement sur la taxe foncière, étant donné que la TH a vocation à disparaître pour 2023 pour tous les contribuables car compensée par l'état aux communes⁸.

- Les reversements de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Cela comprend l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Leurs montants sont relativement stables.

Sur l'AC sont répercutés les coûts de refacturation du service commun de droit des sols et sur la DSC sont répercutés le prélèvement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

8 Afin de garantir aux contribuables la neutralité de leur cotisation, et d'assurer aux communes une compensation à « l'euro près », le gouvernement prévoit un mécanisme de redistribution de la part départementale de la TFPB. Un **coefficient correcteur** est destiné à ajuster, via un compte d'avance, la situation de chaque commune. Cela constitue la clé de voute du dispositif de « neutralisation » des sous-compensations ou sur-compensations.

En 2021, le montant de l'AC est évalué à 7 848 Kilos euros. De même le montant de la DSC sera évalué sur la même base que 2020 soit 876 Kilos euros.

Concernant le FPIC, l'hypothèse retenue a été celle d'un maintien des contributions de la commune à un même niveau qu'en 2020, montant qui est précompté par les services communautaires sur la dotation de solidarité communautaire.

- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Les droits de mutation, qui comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, sont dus à l'occasion d'une "mutation". Ils sont imprévisibles car conditionné par l'état du marché immobilier. Pour 2021, compte tenu de la crise sanitaire en cours, ils seront donc estimés de manière prudente soit 110 kilos euros.

- Concours de l'Etat (chapitre 74)

Ils comprennent classiquement entre autres :

- le reversement du produit de la CAF au titre du contrat enfance jeunesse :

Ce dernier prolongé en 2020 va être remplacé par une convention territoriale globale à partir de 2021. Ce sont désormais les porteurs de projets qui seraient financés directement, donc le centre socio culturel en ce qui concerne l'activité jeunesse sur le territoire de la commune.

N'ayant pas connaissance du périmètre exact de ces nouveaux contrats, la ville ignore à ce jour si ces activités en liaison avec la jeunesse au titre de l'actuelle convention (poste de coordinateur, éveil musical, activité à la médiathèque en liaison avec la jeunesse...)

- Les compensations au titre des impositions locales,
- Les remboursements au titre des contrats parcours emplois compétence si la commune financés à hauteur de 45 % par l'état,

La baisse de recette sur ce chapitre est donc estimée à 35 %

- Les produits du domaine

Ce chapitre est impacté par la fluctuation des recettes du parc Galamé mais aussi directement par la crise sanitaire en cours. Aussi les réalisations sont estimées par rapport au bilan de l'année 2019 et l'enveloppe prévisionnel serait de 366 600 euros. Il y a cependant de grosses incertitudes concernant par exemple les locations de salles, les séjours en classes transplantées, les adhésions aux services municipaux comme la salle de musculation dont le fonctionnement a été interrompu déjà à deux reprises sur 2020.

Par ailleurs ce chapitre comprend également des refacturations de flux financiers avec le CCAS soit 18 000 euros pour divers agents (RH, finances, informatique, entretien des locaux...) et le centre socioculturel pour 2 agents.

Compte tenu de ces derniers éléments non-inscrits au BP 2020, le chapitre serait en hausse de 11,5 %.

A. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèveraient à environ 19 149 kilos euros sous réserve des derniers arbitrages au budget primitif 2021. Les dépenses réelles représenteraient environ 84,6% de la part total de ces dépenses. En 2020, elles s'élevaient à 19 281 kilos euros et les dépenses réelles représentaient une part de 79,5 %.

Nous allons à présent nous attarder sur les charges à caractère général, les dépenses de personnel, les autres charges à caractère général et les autres dépenses de la section de fonctionnement.

- Les charges à caractère général

Elles sont estimées à 4690 kilos euros pour 2021 contre 4216 kilos euros en 2020, soit une hausse de 11%.

Dans ce contexte de crise sanitaire, un accent sera mis sur la prévention avec l'achat de dispositif de protection contre le COVID 19 à hauteur de 50 kilos euros.

Par ailleurs, compte tenu des engagements pris par la municipalité dans la rénovation de son réseau d'éclairage public, le contrat de maintenance des installations sera plus coûteux durant les deux premiers exercices au cours desquels coexisteront pour partie l'ancien et le nouveau réseau en cours de déploiement. Soit un cout de 170 kilos euros contre environ 80 à l'heure actuelle.

Un contrat de maintenance est également mis en place sur les installations de vidéosurveillance ainsi que sur les chéneaux des bâtiments.

Une enveloppe supplémentaire serait aussi prévue pour l'animation de nos équipements culturels médiathèque et école de musique.

Par ailleurs la municipalité souhaite mettre en place des actions en faveur du commerce local

- Dépenses de personnel

Le poste serait estimé à 6670 kilos euros en 2021 contre 6 627 kilos euros en 2020 soit une hausse de 0,6 %.

Le chapitre est impacté par le glissement vieillesse technicité classique qui marque la carrière des titulaires.

Les départs en retraite ne sont pas systématiquement remplacés en interne voire en externe mais rarement au coût de la personne partie. Quand les missions sont temporaires, il a été fait le choix de recourir à des CDD qui ne pèsent pas de manière permanente sur la masse salariale.

Aussi, le budget 2021 se caractérise par la volonté politique de poursuivre le déploiement des contrats dit parcours emploi compétence avec une prévision de 25 contrats ce qui aura un impact sur le budget formation en 011. La commune aurait ainsi une participation de l'état qui pourrait avoisiner les 45 % du coût de chaque agent ainsi recruté.

Le budget prévoit également l'intégration des animatrices cantines en contrats pour 3 ans pour répondre aux remarques de la chambre régionale des comptes à l'occasion de son dernier contrôle.

- Autres charges de gestion courante

Ce chapitre comprend principalement

- Les subventions aux associations
- La subvention du centre socio culturel
- La participation au SIVOM estimée à 770 kilos euros
- La subvention au CCAS à hauteur de 700 kilos euros
- Le reversement au titre du CEJ pour la dernière année en régularisation de l'année 2020.

- La rémunération des élus
- Les admissions en non valeurs

L'évolution de ce chapitre en 2021 devrait être de 4 400 kilos euros contre 4 159 kilos euros soit une hausse de 5,8 %.

○ Autres dépenses de fonctionnement

- chapitre 66

Cela comprend les intérêts de la dette et les intérêts courus non échus soit une enveloppe de 63 kilos euros.

- chapitre 014

Les crédits mis dans ce chapitre permettent de financer la contribution de la commune au redressement des finances publiques. Elles devraient se maintenir encore en 2021

- chapitre 67

Cela comprend principalement des écritures d'annulation sur exercice antérieur, les subventions exceptionnelles ou encore d'autres dépenses exceptionnelles.

- chapitre 042

Cela correspond aux amortissements estimés à 690 Kilos euros soit une hausse de 11 %. Nous amortissons davantage nos investissements ce qui pèse certes sur la section de fonctionnement en dépense mais permet d'autofinancer nos dépenses d'investissements

B. Projection des dépenses de fonctionnement

L'évolution sur la période 2021-2025 pourrait être la suivante :

chapitre budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025
chap 011	4 890 564,00 €	4 746 850,77 €	4 770 585,02 €	4 794 437,95 €	4 818 410,14 €
chap 012	6 670 200,00 €	6 750 242,40 €	6 817 744,82 €	6 885 922,27 €	6 954 781,49 €
chap 014	152 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
chap 35	4 400 890,00 €	4 422 894,45 €	4 445 008,92 €	4 467 233,97 €	4 489 570,14 €
chap 36	85 000,00 €	60 000,00 €	100 000,00 €	120 000,00 €	150 000,00 €
chap 37	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
chapi 68	40 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
042	690 000,00 €	690 000,00 €	690 000,00 €	690 000,00 €	690 000,00 €
022	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
total	16 914 254,00 €	17 165 587,62 €	17 336 938,77 €	17 473 194,19 €	17 616 361,77 €

Ces projections sont réalisées à niveau de recettes constantes compte tenu des tendances observées dans les pratiques de la collectivité.

I. Section d'investissement

Seront examinées successivement la dette, les recettes et les dépenses.

A. Dette

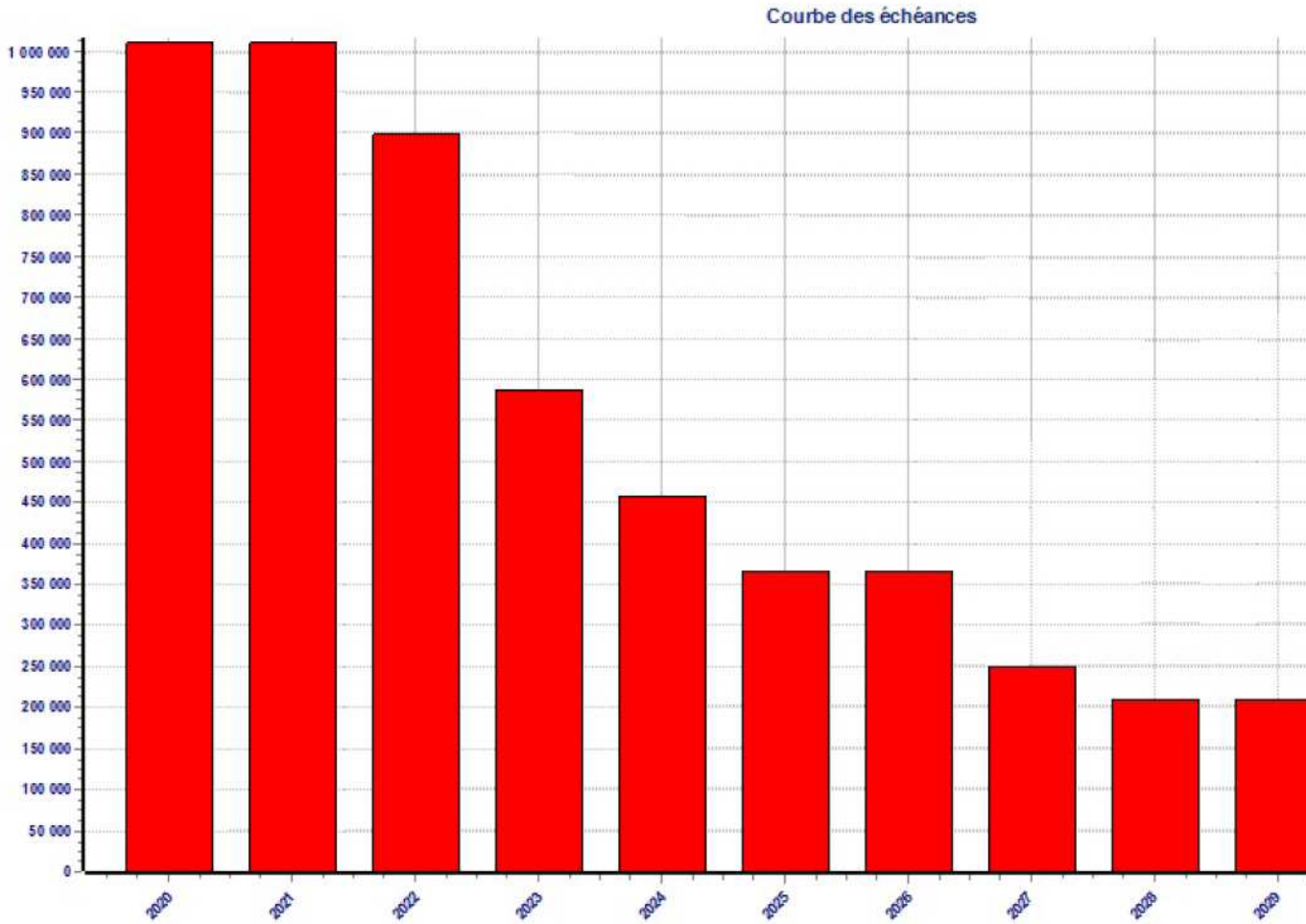
Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de dette de la commune se chiffre à 4 569 717,09 € et la dette se répartit comme suit en termes de types de taux :

type de taux	montant en euros
euribor 12 mois	880 000,00 €
Fixe	3 203 979,02 €
taux structuré	125 397,99 €
euribor 3 mois	360 340,08 €
	4 569 717,09 €

Par prêteur la répartition est la suivante

Banque	Montant en Euros
crédit agricole	578 227,59
Caisse d'épargne	1 370 402,40
banque postale	2 495 689,11
dexia	125 397,99
Total	4 569 717,09

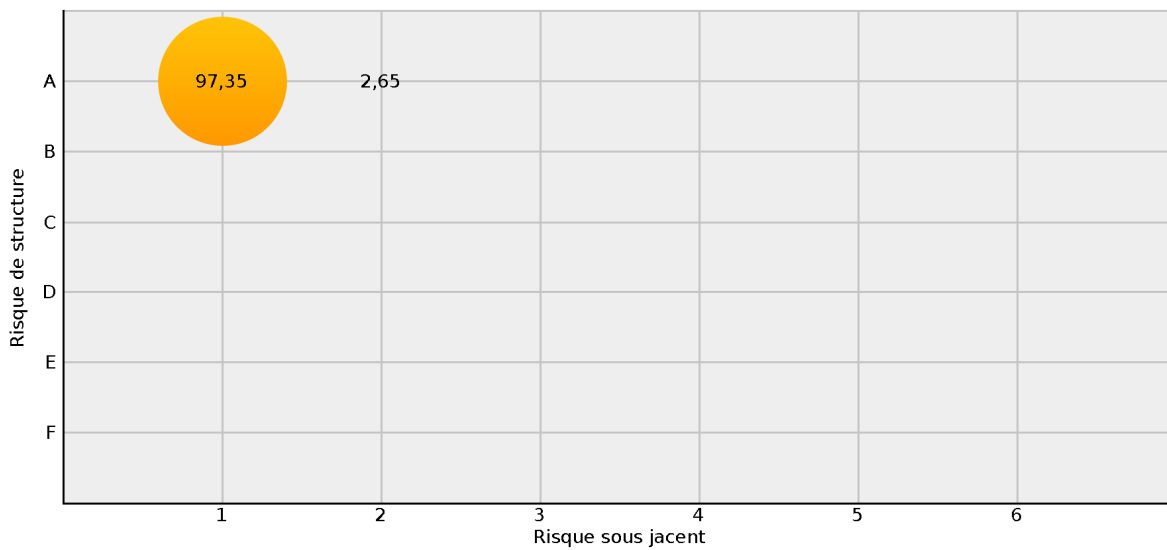
Ci-dessous les flux de remboursements de la dette en son état actuel jusqu'à son extinction :



Ci-joint la répartition des emprunts aux termes de la charte de bonne conduite de Gissler.

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé
© Finance Active

Concernant la capacité de désendettement de la commune

Au titre de l'année 2021, la commune devra rembourser de capital 936 398,73 € de capital et 73 412,60 € d'intérêts soit une annuité de 1 009 811,33 €.

Aussi au regard de ces éléments, au 31/12/2021 l'encours de dette devrait s'élever à 3 633 318,36 €.

Concernant l'épargne au BP 2021, les chiffres seraient les suivants :

	Montant en kilos euros ou en %
Dépenses de fonctionnement	16 202
Recettes de fonctionnement	19 114
Intérêts de la dette	73,4
Epargne de Gestion	2 985,4
Taux d'épargne de gestion	18,42%
Epargne Brute	2912
Taux d'épargne brute	15,23%
Capital de la dette	936
Epargne nette	1 976
Taux d'épargne nette	10,33%
Encours de dette	3 633.
Capacité de désendettement	1,24

Il se dégage de ce tableau que si la commune consacrait l'épargne brute dégagée au BP pour rembourser son encours de dette, il lui faudrait 1,24 années pour le faire.

A. Recettes d'investissement

Financement des investissements sur la période 2017-2019.

Il est intéressant de regarder également l'évolution du fonds de roulement de la collectivité :

Ce qui se dégage de ce graphique, c'est que jusque 2019, le fonds de roulement de fin d'exercice est plus élevé que celui de début d'exercice. Pour la première fois en 2020, il devrait être moins élevé que celui de début d'exercice. Cela signifie que la collectivité pioche dans son fonds de roulement.

Ce dernier a été alimenté durant les deux derniers exercices car les gros projets de la ville à savoir la réhabilitation de la salle Coluche et de la Maison de l'enfance ont été retardés. Etant maintenant en phase opérationnelle, le fonds de roulement thésaurisé va pouvoir se résorber progressivement sur les deux prochains exercices permettant un autofinancement en grande partie de ces deux grosses opérations.

Les recettes d'investissement peuvent être de divers ordres :

Les recettes d'équipement :

- des subventions : pas de nouveaux dossiers éligibles à ce titre pour 2021 à ce stade ;
- un emprunt d'équilibre : évalué à 5,5 millions d'euros

aux termes de l'article L. 2331-8 du CGCT, le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités. Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement. Rappelons à ce titre que la commune vote son budget de manière anticipée sans reprise des résultats.

Aussi, cet emprunt sera en totalité ou partie résorbé à l'occasion de l'injection des résultats de l'exercice 2021. Cela sera prélevé sur l'excédent de fonctionnement dégagé de l'exercice 2020

Les recettes financières :

- Le FCTVA correspondant au CA 2019. Il est estimé à 600 000 €
- Le virement de la section de fonctionnement évalué à 2 257 Kilos euros. La commune continue de dégager toute l'épargne disponible de la section de fonctionnement pour autofinancer ses investissements définis et engagés lors du mandat précédents ainsi que pour en initier de nouveaux

B. Dépenses d'investissement

Elles sont de deux ordres :

- Les dépenses d'équipement développées en 3^{ème} partie
- Les dépenses financières correspondant au remboursement de la dette également développées ci-dessus.

3^{ème} partie - Programmation des investissements de la collectivité



Les investissements de la collectivité peuvent se classer en 3 rubriques : les projets récurrents, les projets en phase d'étude et enfin les opérations individualisées en AP/CP.

A. Projets « récurrents »

Comme chaque année, la collectivité reconduira de grandes enveloppes pour continuer à entretenir son patrimoine bâti ou ses réseaux de tous ordres :

- ✓ Mobilier urbain 120 kilos euros
- ✓ Matériel mobilier des services 713 kilos euros
- ✓ Travaux dans les écoles 17 kilos euros
- ✓ VRD 120 kilos euros
- ✓ Acquisitions foncières pour 100 kilos euros

B. Projets en phase d'études

Des études seront menées sur le boudrome, sur le parc galamé entre autres.

C. Les gros projets individualisés au budget en AP/CP

1^{ère} AP Construction réhabilitation d'équipements centraux.

Elle comporte deux chantiers.

La maison de l'enfance et de la famille :

Les travaux se poursuivront en 2021 et devraient s'achever dans le cours de l'année pour la première tranche

La réfection de la salle Coluche

Les travaux ont démarré dans le courant du deuxième semestre 2020 et doivent durer un an. Une mise en service est espérée pour début 2022.

2^{ème} AP Le marché de performance énergétique

Les travaux doivent démarrer fin 2020 et devraient s'étaler sur environ 18 mois pour la réfection de tout le réseau. Cela devrait générer rapidement des économies de fonctionnement significatives en termes de fluides pour la commune.

Situation des AP au 31/12/2020

Programmes		Montant Total	Réalizations Antérieures	Répartition par Exercice		
				2020	2021	2022
10111 CONSTRUCTION REHABILITATION EQUIPEMENTS	2019	12 168 000,00 €	352 944,09 €	6 000 000,00 €	4 847 055,91 €	968 000,00 €
1015 CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE	2020	3 500 000,00 €	- €	600 000,00 €	2 000 000,00 €	900 000,00 €

D. Les dépenses nouvelles en 2021

- ✓ Travaux dans le cimetière 172 kilos euros
- ✓ Travaux d'isolation à la médiathèque 40 kilos euros
- ✓ Travaux salle Léo Lagrange réfection du parquet et des gradins pour 320 kilos euros

La répartition pluriannuelle des investissements sur un horizon à trois ans est mise en annexe:

Concernant son financement, si la ville devait recourir à l'emprunt, cela aurait pour effet de reconfigurer sa dette dans les prochaines années.

Conclusion :

Le budget présenté en 2021 est avant tout un budget de transition entre l'ancien et le nouveau mandat. Il est fortement impacté par la crise sanitaire. Néanmoins, il se caractérise par un investissement important puisque 3 grosses opérations sont en cours.

Enfin, la signature en 2022 du nouveau pacte financier et fiscal devrait avoir des conséquences sur le fonctionnement de la collectivité avec certainement de la péréquation plus importante à l'échelle intercommunale du fait de la territorialisation de la DGF et la révision des critères de la dotation de solidarité communautaire.

Cela impactera donc l'épargne disponible de la collectivité et nécessitera à termes de se tourner vers d'autres levier pour financer le programme d'investissement envisagé

Pour répondre à notre obligation réglementaire, il y a lieu de préciser notre besoin de financement.

L'évolution du besoin de financement annuel est calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Sur l'exercice 2021, la collectivité devrait rembourser 937 kilos € au titre du capital de la dette.

Par ailleurs, pour financer son programme d'investissement la commune devrait inscrire un emprunt d'équilibre de 5500 kilos €.

Aussi le besoin de financement est donc de 4563 kilos € au titre du budget primitif 2021.

Annexe 1 PPI

		bp 2020	bp 2021	bp 2022	bp 2023	bp 2024
dépenses						
1001	matériel mobilier des services	118 000,00 €	714 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
1002	matériel mobilier des écoles	5 000,00 €	17 500,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
1004	acquisition de véhicules	30 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
1005	matériel mobilier VRD	30 000,00 €	120 800,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
1006	VRD	130 000,00 €	120 800,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
1007	travaux dans les bâtiments communaux	332 300,00 €	736 000,00 €	550 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €
1008	travaux dans les écoles	34 000,00 €	59 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
1009	parc galamé	147 000,00 €	67 100,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
1010	bâtiments commerciaux		50 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
10111	équipements centraux	6 000 000,00 €	4 848 000,00 €	968 000,00 €		
10012	vidéoprotection	100 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	50 000,00 €
1013	acquisitions foncières	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
1014	subvention d'investissement	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
1015	marché de performance énergétique		2 000 000,00 €	900 000,00 €		
	nouveaux projets				2 000 000,00 €	3 000 000,00 €
sous total		7 046 300,00 €	9 043 200,00 €	3 573 000,00 €	3 855 000,00 €	4 755 000,00 €
	dette	915 000,00 €	937 000,00 €	851 000,00 €	561 000,00 €	440 000,00 €
	dépenses imprévues	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
total dépenses réelles		8 011 300,00 €	10 030 200,00 €	4 474 000,00 €	4 466 000,00 €	5 245 000,00 €
recettes						
FCTVA		470 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
cessions		50 000,00 €	175 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Subvention		735 000,00 €				
virement de la section d'investissement		3 302 725,00 €	9 255 200,00 €	3 844 000,00 €	3 836 000,00 €	4 615 000,00 €
ressources propres/emprunt		2 840 000,00 €				
		7 397 725,00 €	10 030 200,00 €	4 474 000,00 €	4 466 000,00 €	5 245 000,00 €